Une approche de développement des communautés dans le secteur de l'habitation destinée aux aînés : une étude de cas au Témiscamingue

par
Catherine Bigonnesse, M.S.s.
Doctorante en gérontologie
Simon Fraser University (Vancouver)
Courriel : cbigonne@sfu.ca

Suzanne Garon, Ph. D.
Professeure
École de travail social, Université de Sherbrooke
Chercheure
Centre de recherche sur le vieillissement
du CSSS-IUGS et au CERTA
Chercheure principale du projet VADA/MADA

Marie Beaulieu, Ph. D.
Professeure
École de travail social, Université de Sherbrooke
Chercheure
Centre de recherche sur le vieillissement
du CSSS-IUGS
Titulaire de la Chaire de recherche sur
la maltraitance envers les personnes aînées

Situation du logement des aînés au Québec. Résultats d'une recherche pour comprendre le processus d'implantation de logements communautaires pour les aînés : de l'identification des besoins à la réalisation du projet. Importance des partenariats et de la mobilisation des aînés.

Aged housing situation in Quebec (province). Results of research aiming to understand the implementation process of community housing for seniors: from identifying needs until the end of the project. Importance of the partnerships and of the seniors' mobilization.

Au Québec, 16 % de la population est âgée de 65 ans et plus (Institut de la statistique du Québec, 2012). La province connaît un vieillissement très rapide de sa population puisque ce pourcentage passera de 21 % en 2020 à 27 % en 2030 (Institut de la statistique du Québec, 2004, 2012). Cette importante transformation sociale exigera de multiples modifications dans la planification des services, particulièrement dans le milieu de l'habitation qui sera influencé à plusieurs niveaux par ces nouvelles réalités démographiques (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2008).

Le désir des aînés de vieillir dans leur communauté n'est plus à démontrer. Toutefois, afin d'y parvenir, les aînés doivent composer avec un milieu de l'habitation fort plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. En effet, plusieurs acteurs font partie de cette équation : les centres de santé et de services sociaux (CSSS) administrant les programmes de perte d'autonomie liée au vieillissement, les organismes communautaires offrant des services à domicile (ex. : coopératives de services à domicile, les popotes roulantes, etc.), la multitude d'entreprises d'habitation destinées aux aînés et les municipalités par l'entremise des programmes d'habitation à loyer modique. Les travailleurs sociaux et les organisateurs communautaires, en raison de l'étendue de leurs compétences, peuvent être appelés à travailler pour ou en collaboration avec tous ces acteurs. Il devient donc nécessaire que les travailleurs sociaux et les organisateurs communautaires développent une connaissance approfondie des réalités du milieu de l'habitation destinée aux aînés.

Parmi ces multiples réalités, les habitations communautaires destinées aux aînés apparaissent graduellement comme une solution alternative bien adaptée aux besoins de cette population et des communautés où elles sont implantées. Ce modèle d'habitation est caractérisé par l'implication des membres de la communauté – dont les aînés eux-mêmes – dans la gouvernance de ces organismes. Toutefois, les mécanismes exacts et les leviers nécessaires à la réalisation de tels projets sont méconnus. Cet

***Intervention*, la revue de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.**
Numéro 139 (2013.2) : 26-39.

article présentant les résultats d'une étude de cas effectuée dans le cadre d'un mémoire de recherche de maîtrise en service social vise donc à mieux comprendre les étapes de mise en œuvre d'une habitation communautaire destinée aux aînés et son rôle en tant que levier de développement des communautés. Nous explorerons aussi la contribution que peuvent apporter les travailleurs sociaux et les organisateurs communautaires dans ce processus. À cet effet, en premier lieu, une brève mise en contexte de la situation des aînés en matière d'habitation est présentée. En deuxième lieu, la méthodologie de recherche est expliquée. En troisième lieu, les résultats, organisés sous la forme d'une chaîne d'actions de mise en œuvre d'une telle habitation communautaire, ainsi que sa contribution au développement de la communauté, sont exposés et discutés. Enfin, l'implication de ces résultats pour le milieu de l'habitation destinée aux aînés et le vieillissement de la population en général est présentée.

1. Contexte

Au Québec, 87,5 % des aînés vivent dans un domicile traditionnel et plus de la moitié des ménages de 75 ans et plus vivent dans des maisons individuelles (Conseil des aînés, 2007; Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2005). De plus, les faibles taux de déménagement des ménages d'aînés, ajoutés à leur intention de demeurer dans leur domicile actuel même si leur état de santé se modifie, démontrent que les aînés forment un groupe fortement attaché à leur milieu de vie (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2006).

Pourtant, il n'en demeure pas moins que la nécessité d'un changement de domicile devient souvent bien réelle à cette étape de la vie, et ce, malgré la présence de services à domicile (Bigonnesse, Garon, Beaulieu et Veil, 2011). En effet, Weeks et Leblanc (2010) soulignent que les inquiétudes des aînés au sujet de l'habitation sont l'accessibilité physique et financière des loyers et des services, la dimension suffisante des logements, des bâtiments adaptés, la sécurité et la disponibilité de logements répondant à leurs besoins. De plus, les aînés déménagent en raison de leur état de santé ou des conditions inadéquates de leur logement (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2006). Dans la recherche d'un nouveau domicile, les aînés québécois se trouvent confrontés à un marché de l'habitation vaste et complexe. En effet, les dernières années ont vu apparaître un nombre impressionnant de formules d'habitation destinées aux aînés. Au Québec, quatre grands joueurs se partagent ce secteur de l'habitation : 1) les résidences privées à but lucratif, 2) les coopératives d'habitation, 3) les organismes sans but lucratif d'habitation (OSBL-H) et 4) les habitations sociales ou dites à loyer modique.

Depuis 2010, grâce à l'implantation du processus de certification des résidences privées pour personnes âgées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), plusieurs organismes qui se consacrent à l'offre de services d'habitation ont été certifiés en tant que « résidences pour personnes âgées ». Ce processus de certification a permis de baliser ce marché en pleine expansion, mais un nombre important d'habitations destinées aux aînés ne le sont toujours pas. De plus, de nombreuses études démontrent que les résidences pour personnes âgées arrivent difficilement à répondre à leurs besoins, peu importe la formule d'habitation (Bigonnesse et al., 2011; Charpentier, Malavoy et Vaillancourt, 2005; Ducharme et Dumais, 2008; Ducharme, 2006; Morin, Aubry et Vaillancourt, 2007).

De plus, les pressions liées au vieillissement transforment graduellement le paysage de ce secteur de l'habitation au Québec et l'on voit se former de plus en plus de partenariats entre les secteurs municipal, de l'habitation, de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires (Dansereau et Baril, 2006; Vaillancourt et Charpentier, 2005). Le décloisonnement entre ces secteurs traditionnellement imperméables s'explique par le fait qu'un secteur seul ne parvient plus à répondre à la complexité des besoins des aînés. Par exemple, des OSBL d'habitation s'associent à des entreprises d'économie sociale et à des organismes communautaires afin d'offrir des services à des prix abordables, établissent des partenariats avec le secteur de la santé pour permettre aux aînés d'accéder aux soins nécessaires au maintien de leur autonomie et collaborent avec le secteur municipal pour faciliter l'accès à des services de proximité et de transport.

Cette tendance indiquant qu'afin de répondre adéquatement aux besoins de cette population, l'engagement des aînés dans les projets d'habitation, des pratiques de concertation et le développement de partenariats deviennent nécessaires est d'ailleurs corroborée par de récents travaux de recherche (Bigonnesse et al., 2011; Reed, Cook, Bolter et Douglas, 2006; Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2008; Weeks, Pottie, Cruttenden et Shiner, 2007). Ces multiples partenariats ont le potentiel d'être au cœur d'un processus de développement des communautés. En effet, Bourque (2009 : 1) définit les relations de partenariat comme :

> « une forme d'action collective structurée sur un territoire donné qui, par la participation démocratique des citoyens et des acteurs sociaux, cible des enjeux collectifs reliés aux conditions et à la qualité de vie. (...) Elle ne peut se pratiquer ni se concevoir sans la présence de relations ou d'interfaces entre des acteurs de provenance diverse (étatique, institutionnel, communautaire, privé) et de différents secteurs (santé et services sociaux, municipalités, éducation, logement, emploi, etc.) »

À ce sujet, les modèles d'habitation communautaire (coopératives d'habitation et organismes sans but lucratif) sont reconnus pour favoriser la participation de leurs membres et le développement des communautés (Dansereau et Baril, 2006). En effet, en raison de leur structure de gouvernance (conseil d'administration incluant les résidents), ces modèles peuvent donner plus de pouvoir aux résidents et à leurs familles quant à la gestion et aux services offerts dans de telles ressources. De plus, puisque ces modèles sont sans but lucratif, ils présentent un net avantage économique pour les aînés à faible revenu. Enfin, ces ressources d'habitation sont souvent implantées à la suite d'initiatives de la communauté et donc en cohérence avec les besoins reconnus par ceux qui les ont portées. Ainsi, les modèles d'habitation communautaire présentent potentiellement plusieurs éléments essentiels afin de favoriser la participation des aînés en vue d'obtenir une réponse adéquate à leurs besoins et à ceux de leur communauté.

2. Méthodologie

Les résultats présentés dans cet article proviennent d'une étude de cas effectuée dans la Municipalité régionale de comté (MRC) du Témiscamingue, l'un des sept projets-pilotes du projet de recherche-action *Villes amies des aînés au Québec*[1] (VADA-QC). VADA-QC est un projet de recherche-action caractérisé par une démarche de développement communautaire dans cinq municipalités, un arrondissement d'une grande ville et une municipalité régionale de comté (22 municipalités) du Québec. Il est constitué de quatre phases distinctes, mais qui s'alimentent mutuellement : 1) diagnostic, 2) plan d'action, 3) implantation, et 4) évaluations d'implantation et d'effets. Ce projet vise à développer des communautés favorisant la participation, la santé et la sécurité des aînés en se basant sur les huit domaines[2] énoncés dans le *Guide mondial des villes-amies des aînés* (Organisation mondiale de la santé, 2007).

Provenant d'un mémoire de recherche de maîtrise en service social, les données de cette étude de cas ont été recueillies grâce à onze entrevues semi-structurées auprès des parties prenantes (*stakeholder*, ex. : décideurs municipaux, administrateurs, membres d'organismes communautaires, intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et résidents de ressources d'habitation destinée aux aînés) et deux observations directes lors d'une assemblée générale annuelle et d'une réunion du conseil d'administration d'un organisme communautaire œuvrant dans le domaine de l'habitation destinée aux aînés. Le projet a été dûment approuvé par le Comité d'éthique de la recherche Lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke et les données ont entièrement été recueillies et analysées par la première auteure de cet article. Les grilles d'entrevue et d'observation ont été élaborées à la suite d'une importante revue de la littérature sur la situation de l'habitation destinée aux aînés au Québec (Bigonnesse, 2012).

Toutes ces données, ayant fait l'objet d'une analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2008) à l'aide du logiciel de codification Atlas.ti, sont modélisées en une chaîne d'actions (voir figure 1, p. 29) associée à la perspective du modèle logique (*Logic Model*; Yin, 2009). Traditionnellement utilisés en recherche

évaluative, les modèles logiques permettent de mettre en évidence des chaînes d'évènements et d'actions présentes contribuant à la réalisation d'un programme (Yin, 2009). En appliquant le concept du programme à un projet d'habitation communautaire, le modèle logique devient un outil d'analyse intéressant pour comprendre les relations complexes entre les divers acteurs d'un tel projet ainsi que les diverses conditions nécessaires à sa réalisation.

3. Résultats et analyse des résultats : étapes de mise en œuvre d'une habitation communautaire destinée aux aînés

Contexte

Cette section du présent article relate les diverses étapes et embûches qui ont mené à l'implantation de trois OBNL d'habitation destinée aux aînés par la Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue (TCPAT). La TCPAT est l'un des principaux organismes au service des aînés au Témiscamingue, fondé à la suite d'un important colloque sur le logement et les services aux personnes âgées en 1982. Ayant une structure reposant sur 17 comités locaux d'aînés dans les villages de la région, cet organisme offre de nombreux services, dont des services d'aide à domicile, du transport-accompagnement et une ligne d'aide et d'information. La TCPAT coordonne les services de trois OSBL d'habitation destinés à des aînés en légère perte d'autonomie (Résidence Lucien-Gaudet), en perte d'autonomie (Résidence Marguerite-d'Youville) ou ayant besoin de répit (Résidence Courséjour). En raison de sa structure de gouvernance participative fortement ancrée dans la communauté, il est possible d'affirmer que cet organisme est une initiative permettant une offre de services pour et par les aînés.

Découlant de l'analyse des résultats, la figure 1 présente les diverses étapes qui ont été nécessaires à l'implantation de ces ressources d'habitation communautaire. Ces étapes font ensuite l'objet d'une description détaillée. Elles ne doivent pas être perçues comme un processus linéaire, mais plutôt comme un cycle qui peut recommencer à chaque fois qu'un nouveau

Figure 1 : Chaîne d'actions de l'émergence d'une habitation communautaire destinée aux aînés

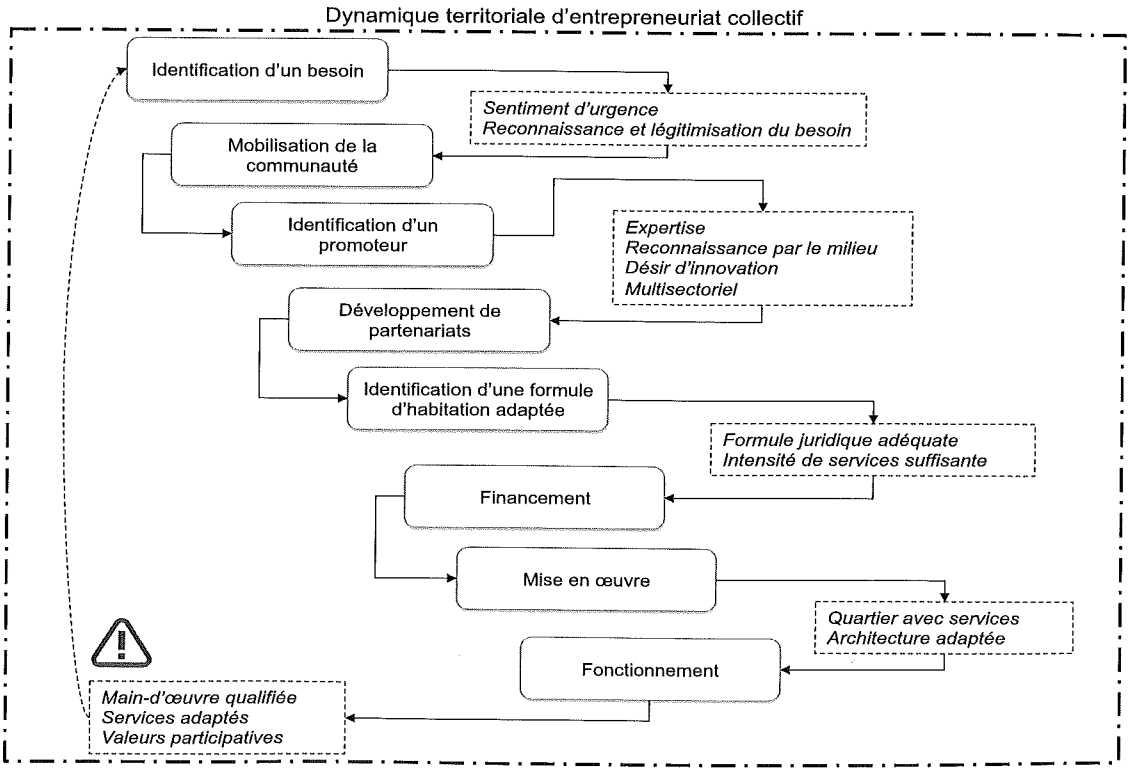

besoin est reconnu dans la communauté. Ce processus cyclique, déclenché par l'identification d'un besoin, est illustré par le point d'exclamation en bas à gauche du schéma.

3.1 Dynamique territoriale

Avant d'entreprendre un projet d'habitation communautaire, la dynamique de la communauté doit être favorable à la collaboration et à la mobilisation (illustré en pointillé sur le pourtour de la figure 1). Une compréhension claire du contexte, des rapports de force entre les divers acteurs impliqués et des réalités du terrain constitue le socle des étapes subséquentes du processus de développement des communautés. La présence d'une dynamique territoriale d'entrepreneuriat collectif facilite certainement le déclenchement du processus d'implantation de ce type d'habitation et la création de partenariats. D'aucuns pourraient avancer que ce n'est pas une condition essentielle même s'il se développe en cohérence avec les réalités du territoire. Les résultats de nos travaux démontrent la valeur de cette dynamique. Par exemple, une dynamique territoriale d'entrepreneuriat collectif et d'implication citoyenne est née au Témiscamingue en raison du contexte sociodémographique de la région :

> « (...) à cause des distances, à cause aussi du poids démographique par rapport au centre des décisions du ministère, des gouvernements québécois et fédéral, les gens ont appris à travailler ensemble (...). Les gens savent quels sont les cibles, les buts que l'on veut atteindre. Et souvent, tu les vois s'allier facilement et rapidement » (intervenant du secteur municipal).

3.2 Identification d'un besoin

La reconnaissance d'un besoin rendu légitime par tous les acteurs du milieu constitue la première étape du processus. Un besoin porté par un acteur « non crédible », c'est-à-dire ne représentant pas les aînés de la région, serait aussitôt rejeté. Par exemple, au Témiscamingue, la TCPAT, en raison de sa structure participative, est reconnue comme la voix principale des aînés de la région et a grandement contribué à la légitimité et à la nécessité de développer des habitations destinées aux aînés. Toutefois, la complexification des besoins liés au vieillissement et la rareté des ressources requièrent de plus en plus le recours à des experts pour légitimer leurs besoins. Ainsi, en regard de la complexité et de la rareté, leur voix seule ne semble plus avoir le même poids. Dans ce contexte, la TCPAT s'est associée au CSSS afin de dresser un portrait des besoins actuels et futurs des aînés de la région. À cette étape du processus, le besoin doit aussi être porté par des acteurs crédibles et bien documenté. Les travailleurs sociaux œuvrant à domicile et dans les résidences pour personnes âgées peuvent devenir des informateurs-clés pour établir un diagnostic précis des besoins des aînés d'un territoire donné.

3.3 Mobilisation de la communauté

Un besoin bien « diagnostiqué » par des acteurs reconnus et crédibles du milieu est nécessaire, mais non suffisant, à la mobilisation de la communauté. Deux critères apparaissent comme essentiels à la mobilisation de la communauté : un sentiment d'urgence et une circulation adéquate de l'information parmi les acteurs. Le sentiment d'urgence, lié à l'absence de ressources ou découlant d'une crise de santé publique, constitue le premier critère. Ainsi, au Témiscamingue, la première ressource d'habitation destinée aux aînés, la Résidence Lucien-Gaudet fut développée à la suite du constat d'absence de ressources. Pour sa part, la Résidence Marguerite-d'Youville a été ouverte lors d'une véritable crise de santé publique. En effet, lorsque les propriétaires ont brusquement décidé de mettre la clé sous la porte, laissant ainsi du jour au lendemain une dizaine d'aînés sans aucun service, la TCPAT a décidé d'en devenir propriétaire et d'en assurer la gestion. Un besoin légitime doit donc être urgent pour que la communauté se mobilise et fasse en sorte qu'une masse critique permette de s'y attarder.

La circulation adéquate de l'information auprès des acteurs du milieu constitue le second critère. En effet, il est primordial que tous les acteurs aient accès à la même information et fassent la promotion du projet de façon cohérente et transparente auprès de la communauté. Par exemple, peu importe la légitimité du projet et la vigueur de la mobilisation de la communauté, il a été observé au Témiscamingue que l'absence de la promotion dudit projet ou la diffusion d'informations inexactes par l'appareil municipal peut le faire

achopper. De plus, dans le cas spécifique de l'habitation destinée aux aînés, la participation des associations d'aînés et des acteurs du milieu de l'habitation bien informés, déjà présents sur le terrain, est déterminante. Toutefois, dans un petit milieu, où une même personne peut siéger dans diverses instances (appareil municipal, conseil d'administration de plusieurs organismes, etc.), l'exercice du pouvoir visant à désinformer la population peut rapidement nuire à un projet. Une bonne connaissance de la dynamique du pouvoir au sein de la communauté doit donc guider l'action afin de favoriser une diffusion uniforme et complète de l'information et de permettre ainsi aux acteurs potentiels de prendre une décision éclairée concernant leur implication.

3.4 Identification d'un promoteur

L'étape de l'identification d'un promoteur, bien que placée dans notre modèle à la suite de la mobilisation de la communauté, peut se produire plus tôt dans le processus. Le promoteur est l'organisation ou le groupe de personnes qui mènera à bien le projet. Il est essentiel que ce promoteur soit en contact direct avec les aînés de la communauté ou, comme dans le cas de la TCPAT, avec un regroupement d'aînés. Ce dernier peut être à l'origine de la reconnaissance du besoin et contribuer à mobiliser les acteurs du milieu. Le choix d'un promoteur adéquat, possédant une expertise reconnue par le milieu, est vital à la poursuite du projet. Cette expertise doit avoir été acquise par l'expérience sur le terrain, mais semble devoir être idéalement combinée à une expertise dite « scientifique » – c'est-à-dire que la personne doit être bien au fait des recherches en gérontologie – pour arriver à répondre aux nouvelles réalités du vieillissement. Ainsi, la collaboration intersectorielle est un atout qui permet de passer du promoteur unique à un groupe de promoteurs provenant de divers secteurs qui combinent leurs expertises et qui désirent faire autrement.

Au Témiscamingue, un comité intersectoriel a été formé en 2011 à la suite du constat qu'aucune solution durable pour répondre aux besoins des aînés en matière d'habitation ne pourrait être pérennisée sans la participation de plusieurs acteurs, tels que ceux de l'habitation, de la santé, du milieu municipal, du développement local et communautaire. Ce comité a documenté les besoins d'habitation à long terme des aînés de la région. Bien que ce comité intersectoriel ne soit pas défini comme un promoteur, sa formation fut reconnue, par plusieurs acteurs du milieu, comme une étape déterminante afin de répondre adéquatement aux besoins des aînés de la région. Un intervenant du secteur de la santé mentionne que :

> « On a créé, dans la dernière année, un comité intersectoriel (...) pour vraiment regarder l'impact du vieillissement de notre population et les enjeux au niveau des ressources d'hébergement, mais aussi les enjeux au niveau des services qu'on doit planifier pour cette clientèle-là. Donc on en est à nos débuts (...), mais on veut travailler ensemble. »

3.5 Développement de partenariats

En regard de la complexification des besoins liés au vieillissement, l'établissement de partenariats devient donc l'unique solution. Au fil des années, la TCPAT a, en tant que promoteur et gestionnaire de trois OBNL-H, développé de nombreuses relations avec plusieurs organismes de la région. C'est l'une des conditions particulières qui lui ont permis de pérenniser l'ensemble de ces projets malgré le contexte socioéconomique difficile de la région et de contribuer ainsi au processus de développement de la communauté.

Selon Bourque (2009), on retrouve trois niveaux de relations partenariales. Le premier niveau, celui des relations de collaboration, correspond à des relations peu structurées où des acteurs acceptent de contribuer à la mission de l'autre ou d'échanger ponctuellement de l'information entre eux. Le deuxième niveau, celui des relations de concertation, est un processus collectif de coordination basé sur des relations structurées et durables entre des acteurs sociaux qui choisissent de discuter d'enjeux spécifiques et de convenir d'objectifs communs. Enfin, les relations de partenariat sont caractérisées par un engagement contractuel à partager des responsabilités et des ressources faisant suite à une entente négociée. Ce troisième niveau de relations partenariales se justifie par l'impossibilité d'un seul acteur d'entreprendre l'action nécessaire. À cette étape du processus, il nous apparaît évident que les organisateurs commu-

nautaires peuvent devenir le catalyseur de ces relations de concertation et de partenariat.

Dans le cas du Témiscamingue, les relations de concertation ont été favorisées par l'intersectorialité et ont permis de renforcer et de créer de nouveaux liens entre les divers acteurs. De plus, il appert que la légitimité du besoin et le professionnalisme lié à la circulation de l'information ont favorisé l'implication de la MRC :

> « La concertation des personnes âgées autour de la TCPAT (...) et la préoccupation [de la TCPAT] pour les services aux personnes âgées [font en sorte] que le milieu est bien éveillé là-dessus. Ça, ce sont des choses qui aident énormément au niveau de la gouvernance par rapport soit aux services gouvernementaux ou aux services de la municipalité locale, qui ont été interpellés par rapport aux besoins de la population d'une façon professionnelle. Normalement, tu passes à l'action, les municipalités s'organisent et trouvent un promoteur. » (intervenant du secteur municipal)

Par ailleurs, il se peut que le partage des responsabilités entre les divers acteurs impliqués diminue la crainte de se faire octroyer une trop grande part du projet. C'est particulièrement vrai des municipalités qui craignent de se voir octroyer des responsabilités appartenant traditionnellement au secteur de la santé. Or, la présence des acteurs de la santé autour d'une table où tous les acteurs sont considérés comme égaux et où l'on reconnaît le champ de compétences et de responsabilités spécifiques de chacun favorise la mobilisation vers l'élaboration d'une solution commune aux enjeux associés au vieillissement de la population.

En plus des relations de concertation, la TCPAT a dû développer, au fil des années, plusieurs partenariats pour répondre adéquatement aux besoins des aînés. Par exemple, l'entreprise d'économie sociale en aide domestique offre ses services aux résidents des trois OSBL-H. De plus, à la suite des constats relatifs au manque de main-d'œuvre pour subvenir aux besoins des aînés en perte d'autonomie, un partenariat avec l'ASSS pour un *Projet novateur*[3] et certains lits de ressources intermédiaires (RI) par l'entremise du CSSS a été créé. Certains partenariats plus ponctuels consistent en un transfert de connaissances et de financement. Par exemple, la Société de développement a apporté son aide pour des plans d'affaires et a financé une partie du projet de la résidence Marguerite-d'Youville. D'autres partenariats se limitent à une entente financière. C'est le cas de la Caisse populaire et de la Société d'habitation du Québec (SHQ) par l'entremise de son programme Accès-Logis[4].

3.6 Détermination d'une formule d'habitation adaptée

Comme nous l'avons mentionné précédemment, on dénote une complexification des besoins des aînés. Le choix d'une formule appropriée est intimement relié à la reconnaissance et à la recension du besoin et de son contexte. La capacité de payer des aînés de la région, leur désir de rester chez eux le plus longtemps possible, les services à domicile disponibles et leur degré d'autonomie une fois arrivés en résidence doivent être minutieusement documentés. Par exemple, ces dernières années, au Témiscamingue, on remarque que les aînés, à cause du manque de place dans les ressources d'habitation, s'inscrivent sur les listes d'attente plusieurs années à l'avance. Parallèlement, ces aînés profitent des services à domicile et restent chez eux jusqu'au moment où ils ne peuvent plus y vivre en santé et en sécurité. Cette situation fait donc en sorte que, malgré la liste d'attente, les places en résidence pour personnes autonomes sont difficiles à combler et qu'au contraire, les places en résidence pour personnes en perte d'autonomie ne suffisent pas à la demande. Cette situation s'explique par le fait que, puisque les aînés attendent la dernière minute pour déménager, lorsque le besoin de changer de domicile s'impose, il est devenu urgent, voire dangereux pour eux, de rester à domicile.

Il s'agit donc à cette étape de bien documenter les besoins des aînés ainsi que la réalité socio-économique de la communauté tout en sachant que ces deux facteurs peuvent évoluer au fil du temps. Si le promoteur n'est pas une organisation d'aînés, celui-ci doit travailler en étroite collaboration avec les aînés de la région pour cerner adéquatement leurs besoins. C'est donc une étape essentielle dans le processus d'émergence d'une telle habitation. De plus, il serait judicieux de considérer l'établissement d'un processus d'évaluation continue des besoins en

collaboration avec les divers partenaires afin de pouvoir s'adapter au fur et à mesure. Cette évaluation continue des besoins, alimentée par le travail des organisateurs communautaires, peut certainement être prise en charge par les travailleurs sociaux du territoire.

Pour sa part, le choix adéquat d'une formule juridique est influencé par la culture locale et la réalité socioéconomique de la région. Dans une région où l'on retrouve un bassin de population d'aînés ayant un revenu modéré à élevé, il est possible d'envisager une résidence privée à but lucratif. Mais, dans une région où la majorité des aînés a pour seule ressource financière la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti, la marge de manœuvre d'une entreprise pour générer un profit ou même l'équilibre budgétaire est bien mince. Dans ce cas, une organisation sans but lucratif ou un modèle coopératif se présente comme la solution alternative toute désignée. Le choix de la formule doit aussi refléter la culture locale si l'on veut que celle-ci s'y identifie et continue à porter le projet à long terme.

Au Témiscamingue, la formule OSBL a été retenue, car c'est la seule formule viable compte tenu du contexte socioéconomique et historique de cette région :

> « L'entrepreneuriat collectif est capable et est le mieux placé pour développer et rendre viables des services de proximité dans les petites collectivités et les territoires. L'économie solidaire, peu importe les formes techniques qu'elle va prendre, c'est d'être capable de faire la job pas mal mieux que le privé dans bien des domaines, et ça, ça devient de plus en plus clair et évident (...). Donc, il y a de la place pour l'entrepreneuriat collectif dans l'hébergement et les services aux personnes âgées comme dans d'autres services comme les services commerciaux de base, les dépanneurs dans les petites collectivités. C'est le prix dans les petites communautés, les entreprises en économie sociale (intervenant du secteur municipal). »

De plus, les coopératives agricoles établies dans les années 1970 ont laissé un mauvais souvenir dans la mémoire collective des habitants de cette région; un modèle d'habitation basé sur ce principe n'a donc pas été retenu. De plus, les revenus fort limités des aînés de la région ne permettent pas à une résidence à but lucratif de survivre.

3.7 Financement

On ne peut nier l'importance de l'accès au financement lors de la mise en œuvre d'un projet d'habitation destiné aux aînés. S'il est impossible pour un seul acteur d'obtenir les fonds nécessaires, un partenariat avec des organismes gouvernementaux, tels que la SHQ par l'entremise du programme Accès-Logis (SHQ, 2003; 2012), est souvent considéré. C'est grâce au soutien de ce programme et à l'importante contribution du milieu – notamment le prix de vente considérablement réduit d'un bâtiment appartenant aux Sœurs de la Charité d'Ottawa – que les OSBL-H au Témiscamingue ont vu le jour.

Les données recueillies sur le terrain témoignent toutefois du fait que le programme Accès-Logis n'est pas adapté aux régions à faible densité de population. La contribution exigée de 15 % provenant de la communauté, certes nécessaire à l'appropriation du projet, peut toutefois devenir un frein à son développement, particulièrement si cette communauté compte de nombreuses personnes à faible revenu. De plus, il faut considérer que la rareté de la main-d'œuvre et le coût des matériaux augmentent considérablement la facture des projets. Ces communautés se trouvent donc doublement pénalisées par leur faible population et par le coût plus élevé des projets en raison de l'éloignement des grands centres.

Les acteurs soulignent aussi que la méconnaissance du terrain et des particularités régionales des employés de la SHQ gérant le programme Accès-Logis et des Groupes de ressources techniques (GRT) pose souvent des défis supplémentaires. Des fonctionnaires stables, compétents et connaissant bien les réalités du milieu sont une condition importante pour mener à bien un projet d'habitation. De plus, dans un contexte où les GRT ne connaissent pas nécessairement les réalités du terrain, les frais associés à leurs services s'ajoutent aux obstacles potentiels déjà présents dans les communautés dévitalisées.

3.8 Mise en œuvre

La prochaine étape du processus est la considération du lieu où l'on établira la ressource. Afin de favoriser un sentiment de « chez-soi » chez les aînés, on doit, entre autres, choisir judicieu-

sement la localisation (Bigonnesse, 2012). Dans le contexte du programme Accès-Logis, il n'est pas rare qu'une part de la contribution de la communauté provienne d'un don de terrain par la municipalité. Or, ces terrains sont parfois assez mal situés, loin des commerces, des services ou du réseau de transport en commun. Dans le cas du Témiscamingue, les ressources d'habitation sont très bien situées, au cœur de Ville-Marie, à proximité de la pharmacie, de la Caisse populaire, du bureau de poste, du CSSS et du poste de police. La proximité des services contribue sans doute au succès de ce projet. Si l'on veut réellement contribuer au bien-être des aînés, il est évident qu'une attention particulière doit être portée à cet aspect des projets d'habitation. D'ailleurs, les modèles les plus prometteurs dans le domaine de l'habitation avec services destinée aux aînés (*assisted-living*) sont ceux qui coexistent dans les quartiers où l'on retrouve des écoles, des centres communautaires, des entreprises, des commerces et des parcs (Cannuscio, Block et Kawashi, 2003). La participation des municipalités et des MRC est alors capitale lorsque l'on veut développer un quartier comprenant des services de proximité accessibles à pied :

> « Il y a des actions à mener dans différents secteurs, que ce soit au niveau de l'environnement, au niveau des systèmes des banques, des caisses aussi. (...) Là, tu sors en ville, comment ça peut être facilitant? Système de transport, trottoirs, qu'il y ait des bancs pour qu'ils puissent s'asseoir, différentes facilités au niveau des municipalités. Je pense qu'il y a une responsabilité [au niveau des municipalités] et je pense qu'il y a la mise en commun de tout ça qui va être nécessaire pour faire en sorte qu'on puisse travailler tous ensemble dans le même sens. » (intervenant du secteur de la santé)

Ainsi, des réglementations municipales doivent être modifiées et les types de zonage, adaptés. Ces transformations des quartiers ne favoriseront pas uniquement les aînés, mais l'ensemble des citoyens, toutes générations confondues.

3.9 Fonctionnement : main-d'œuvre

Adopté à l'automne 2011, le projet de loi 16 portant sur le resserrement du processus de certification des résidences pour personnes âgées vise, entre autres, l'augmentation des heures de formation requises pour les membres du personnel travaillant auprès des aînés (Gouvernement du Québec, 2011a, 2011b). On reconnaît alors qu'il faut une formation spécialisée pour répondre adéquatement aux besoins des aînés. Or, cette main-d'œuvre compétente doit être disponible dans la région. Au Témiscamingue, l'exode des jeunes vers les grands centres rend le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée difficile. De plus, le salaire offert par le réseau de la santé et des services sociaux, nécessairement beaucoup plus avantageux que celui offert par les organismes communautaires, rend cette tâche encore plus ardue. Ici, les projets novateurs peuvent résoudre, comme dans le cas du Témiscamingue, une partie de ce défi par une entente de service. Malgré tout, les acteurs du terrain mentionnent qu'il importe d'éviter la création de deux classes d'employés dans un même établissement occupant le même poste (employés de l'OSBL et employés du CSSS), créant ainsi deux poids, deux mesures. Au moment de la collecte de données, ce défi relatif à la gestion de la main-d'œuvre dans le contexte d'un projet novateur n'était pas entièrement résolu.

Il nous apparaît donc essentiel que cet aspect fasse l'objet d'une attention particulière lors d'ententes de services entre un CSSS et un OSBL ou une coopérative d'habitation soit en s'assurant, par exemple, que tous les employés assignés au même poste soient payés par le même organisme ou en négociant une contribution pour la « mise à niveau » du salaire et des avantages sociaux (congé de maladie, vacances, assurance, etc.) des employés de la ressource communautaire. Dans les deux cas, des règles de gouvernance claires devraient être établies au moment de l'entente de services afin d'éviter que l'organisme faisant l'objet d'un projet novateur ne perde le contrôle de la prestation de services au sein de son organisation. De plus, lorsque c'est possible, une collaboration étroite avec le centre local d'emploi et les centres de formation de la région pourrait être envisagée afin de permettre des stages de formation dans les résidences pour favoriser la rétention de la main-d'œuvre.

4. Discussion des résultats

Les données présentées ci-dessus exposent plusieurs étapes et conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'habitation communau-

taire destinée aux aînés. Il en ressort que l'engagement d'une organisation d'aînés, soutenue par la mobilisation de la communauté autour d'un projet porteur répondant à un besoin reconnu par tous les acteurs du milieu ainsi qu'un désir de travailler ensemble et de sortir des sentiers battus ont permis au projet de voir le jour. À cet effet, une communication efficace entre les parties, la connaissance approfondie du milieu et la capacité d'interagir avec la complexité des relations entre les acteurs de plusieurs secteurs sont nécessaires. La pérennisation d'un projet d'habitation communautaire destiné aux aînés est assurée grâce à des acteurs engagés sur le terrain, à l'écoute des besoins de la population et porteurs d'une vision claire de la participation des aînés au développement de leur communauté. Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'il reste plusieurs défis à surmonter pour arriver à mettre en œuvre un tel modèle d'habitation. À la lumière des résultats de cette étude, quelques éléments influençant spécifiquement le processus d'implantation d'une telle ressource d'habitation, mais aussi les services offerts à cette population en général, nous apparaissent importants à discuter.

4.1 Des valeurs organisationnelles essentielles à la participation des aînés

En plus du recrutement d'employés bien formés et bien rémunérés (voir section 3.9), le fonctionnement des ressources communautaires doit favoriser la contribution des résidents. Par exemple, la promotion de leur participation est au cœur même de la structure de la TCPAT et de ses ressources d'habitation. Toutefois, des valeurs telles que la participation des aînés de la communauté et des résidents, une approche individualisée des soins, l'instauration d'espaces de pouvoir décisionnel pour les résidents et les employés et l'engagement des familles ne s'instaurent pas spontanément au moment de l'implantation d'une formule juridique d'habitation dite communautaire. Les administrations de telles ressources doivent s'assurer de l'intégration de ces valeurs dans le quotidien et porter une attention particulière à la sélection et à la formation des nouveaux employés, afin d'intégrer celles-ci aux pratiques organisationnelles. Les résidents et leurs familles doivent aussi être informés et engagés dans la promotion de ces valeurs. C'est ainsi qu'un milieu de vie favorisant les capacités et l'autonomie des résidents pourra naître et s'enrichir au fil du temps et des contributions de ses membres.

4.2 Repenser les services : contrer la dérive dangereuse de la marchandisation de la vulnérabilité

La complexification des soins aux aînés en perte d'autonomie fait en sorte que les ressources d'habitation doivent maintenant offrir des services adaptés, flexibles et évolutifs en fonction de la condition des résidents. Cette réalité influence certainement le choix d'une formule d'habitation (voir section 3.6), mais aussi son fonctionnement interne (voir section 3.9). Les services, dont l'adaptation n'est pas sans défis, doivent être élaborés de sorte qu'ils soutiennent l'autonomie de l'individu au lieu d'en compenser les pertes. Cette conception des services, fort éloignée des structures hospitalières actuelles, nécessite une organisation des soins personnalisée selon la capacité de chaque résident et l'ouverture de l'organisation à leur participation aux activités de la vie quotidienne. Ainsi, une évaluation régulière de la condition de chaque résident par un travailleur social doit être réalisée afin de l'accompagner et de soutenir ses capacités. D'ailleurs, cet accompagnement commence tout d'abord par la reconnaissance que, même si à cette étape de la vie on doit repenser l'organisation de la vie quotidienne, les aînés doivent pouvoir exercer une liberté de choix dans leur milieu de vie.

De plus, il semble évident que les ressources actuelles d'habitation devront relever des défis supplémentaires reliés à l'intensité et à la continuité de leurs services. Puisque les aînés se dirigent dans les habitations avec services beaucoup plus tard qu'auparavant et très souvent en plus grande perte d'autonomie, ils sont donc plus vulnérables. En conséquence, une pression se manifeste pour optimiser la quantité et la qualité de soins ainsi que le niveau de services offerts. Dans ce contexte, pour les aînés à faible revenu, le paiement à la carte des services dont ils ont besoin ouvre la porte à une dérive dangereuse qui conduit à la marchandisation de la vulnérabilité. Des aînés trop autonomes pour le CHSLD, mais trop vulnérables pour rester à domicile se retrouvent incapables

de répondre à leurs besoins ou d'avoir accès à des services adaptés. Il nous apparaît urgent que les professionnels des réseaux publics, privés et communautaires, particulièrement les travailleurs sociaux, développent une compréhension claire des enjeux associés à cette marchandisation de la vulnérabilité.

Les projets novateurs développés ces dernières années ont le potentiel de résoudre cette situation s'ils ne prennent pas la forme de résidences à but lucratif. En effet, au Témiscamingue, les projets communautaires ont permis à la résidence Marguerite-d'Youville, dans un contexte où il est impossible d'augmenter le prix des loyers en raison du revenu fixe des aînés, d'offrir des services de qualité donnés par des infirmières et par des préposés aux bénéficiaires bien formés et bien rémunérés, grâce à une entente avec le réseau de la santé et des services sociaux. Les impacts de ces nouveaux partenariats, qui semblent présenter toutes les conditions pour répondre aux besoins des aînés en perte d'autonomie à faible revenu, devront évidemment faire l'objet d'une évaluation. Cependant, il nous apparaît primordial de s'assurer que ces ententes ne permettent pas de générer un profit ou encore de réduire les coûts dans une résidence à but lucratif. Elles doivent s'établir dans un contexte où les revenus des aînés sont reconnus comme étant limités et où les capitaux libérés par ces partenariats seront obligatoirement réinvestis dans la qualité des services offerts.

4.3 Permettre une offre abordable, complète et continue des services : quelques pistes de partenariat

Dans les régions desservant des aînés à faibles revenus, chaque occasion d'offrir des services abordables doit être prise en compte. Comme nous l'avons vu à la section 3.5, les relations partenariales ont le potentiel de permettre une offre de services de qualité et adaptée aux réalités socioéconomiques des aînés. Quelques pistes de partenariat présentent un potentiel intéressant. Par exemple, la collaboration avec les entreprises d'économie sociale en aide domestique ou les coopératives de services à domicile déjà présentes dans plusieurs régions du Québec pourrait être explorée concernant les services d'entretien ménager. Comme le suggèrent certains acteurs interviewés, pourquoi ne pas envisager des partenariats avec des organismes de la communauté tels que les popotes roulantes et les cuisines collectives pour les services de repas et d'animation socioculturelle? Des projets intergénérationnels peuvent se créer avec les écoles primaires, les centres de la petite enfance et les associations d'aînés. Il nous apparaît fondamental que si l'on veut que l'habitation destinée aux aînés joue un rôle dans le développement des communautés, on doit cesser de les considérer comme des lieux fermés, hermétiques à la vie communautaire.

Aussi, afin d'accompagner adéquatement toutes les étapes du vieillissement, l'offre de soins palliatifs devrait être considérée puisque les aînés désirent rester dans la même ressource d'habitation après avoir quitté leur domicile. Comme le souligne un participant à l'étude :

> « Il s'agit donc d'avoir des programmes qui permettent de garder ces personnes-là hébergées le plus longtemps possible. L'objectif, c'est jusqu'à la mort. Quand elles sont à domicile, on a une limite, mais lorsqu'elles sont en hébergement, on ne devrait pas avoir à les déplacer deux fois. » (intervenant du secteur de la santé)

En ce sens, des partenariats avec des organismes d'accompagnement consacrés aux soins de fin de vie et des ententes de services avec les groupes de médecins de famille (GMF) devraient être envisagés, et ce, malgré les nombreux défis que de telles collaborations comportent, afin de permettre aux aînés de demeurer dans leur nouveau milieu jusqu'à la fin de leur vie.

En ce sens, le financement adéquat de ces projets d'habitation ne doit pas être négligé. Toutefois, les partenariats financiers participent de façon très limitée à la mission ou aux objectifs des acteurs financés. L'un des dangers potentiels de ce type de partenariat, qu'il soit public, privé ou philanthropique, réside dans la perte du caractère original du projet afin de répondre aux exigences du bailleur de fonds (Bouchard, Frohn et Morin, 2010). Ainsi, la présence de certains partenaires, tels que le réseau de la santé par l'entremise des *Projets novateurs* et du programme Accès-Logis de la SHQ, pourrait mener à une forme d'institutionnalisation par l'État en l'absence de rapports de pouvoir clairement balisés. Or, puisque ces projets

doivent correspondre aux réalités et aux besoins des communautés dans lesquelles ils sont implantés, une plus grande flexibilité est de mise, particulièrement dans les régions éloignées des grands centres.

4.4 Le rôle primordial des municipalités pour relever les défis du vieillissement de la population

Afin de relever les défis du vieillissement de la population, il nous apparaît essentiel que les municipalités et les MRC soient appelées à participer à l'élaboration des nouvelles solutions, particulièrement dans le domaine du transport, de l'aménagement urbain ou de certains services publics. Comme nous l'avons mentionné à la section 3.8 concernant la mise en œuvre et de l'avis de nombreux acteurs interviewés, même si les villes craignent souvent devoir assumer des responsabilités supplémentaires reliées à la santé de la population, lorsqu'elles s'impliquent davantage dans les projets d'habitation, elles font partie intégrante des mesures durables mises en place pour que les aînés puissent rester à domicile le plus longtemps possible. De plus, dans les petites municipalités où le budget est limité, une coordination régionale à l'échelle des MRC ou des Conférences régionales des élus (CRÉ) devient nécessaire.

Conclusion

Cet article met en lumière la complexité d'une approche de développement des communautés dans le secteur de l'habitation destinée aux aînés. L'étude du cas de la TCPAT a permis de comprendre comment les aînés peuvent être impliqués dans toutes les étapes de ce processus : de la reconnaissance du besoin à l'élaboration d'une solution adéquate et à l'implantation d'une ressource communautaire d'habitation. Cette étude permettra potentiellement à d'autres aînés de s'impliquer auprès des tables de concertation d'aînés au Québec et de mettre sur pied des projets semblables. De plus, la présentation des étapes de l'émergence d'une ressource communautaire d'habitation destinée aux aînés sous la forme d'une chaîne d'actions favorise une meilleure compréhension des interactions complexes entre les multiples acteurs de la communauté. Ces nouvelles connaissances seront utiles aux organisateurs communautaires œuvrant auprès d'organismes aux services des aînés afin de mieux coordonner leur travail et de faciliter l'implantation de nouveaux OSBL d'habitation.

De plus, pour la pérennité de tels projets d'habitation, cette étude de cas démontre l'importance d'évaluer de façon continue les besoins des aînés de la communauté, que ce soit en début de projet ou dans la gestion quotidienne. Il s'agit là d'un nouveau domaine d'activités pour les travailleurs sociaux, plus habitués à travailler à domicile ou en établissements plutôt qu'à l'échelle régionale avec des organismes offrant des services des aînés. Cette opportunité ne doit pas être négligée puisqu'elle présente un potentiel pour répondre adéquatement aux défis liés au vieillissement de la population.

Pour de futurs projets de recherche semblables, il serait pertinent et fort instructif d'interroger plus largement les acteurs impliqués dans le processus exposé. Par exemple, les organismes de soins palliatifs, les coopératives de services à domicile, les entreprises d'économie sociale en aide domestique, les popotes roulantes, les cuisines collectives, d'autres tables de concertation d'aînés et d'organismes communautaires doivent pouvoir donner leur point de vue sur un tel processus de développement des communautés, et ce, dans plusieurs régions du Québec. Le point de vue des travailleurs sociaux et des organisateurs communautaires doit aussi être mieux documenté et plusieurs autres projets du même genre doivent faire l'objet de recherche afin de vérifier le potentiel d'implantation d'un tel modèle dans d'autres régions. Le développement de projets d'habitation communautaire destinée aux aînés par les aînés est encore mal connu au Québec et mérite l'attention de la communauté scientifique et des intervenants de la santé.

Dans un contexte où le marché de l'habitation actuel ne parvient pas à s'adapter aux besoins de cette population, une structure fortement participative, telle que celle de la TCPAT, permet aux aînés d'être impliqués directement dans la mise en œuvre de projets d'habitation qui leur sont destinés et de les adapter à leurs besoins au fur et à mesure de l'évolution des besoins de la communauté. Cette association entre une table de concertation de personnes âgées et des projets d'organisations sans but

lucratif d'habitation pour aînés est fort novatrice puisque ce modèle permet le développement d'habitation pour et par les aînés. De plus, le développement de partenariats provenant de secteurs variés comme mode de fonctionnement semble être une solution gagnante afin de mieux répondre aux besoins des aînés en régions éloignées tout en devenant un levier de développement de la communauté. Ce type de collaboration devrait être développé dans d'autres régions afin que le milieu de l'habitation puisse enfin évoluer en cohérence avec les multiples réalités du vieillissement de la population. Ainsi, au lieu de percevoir le vieillissement de la population comme un scénario catastrophique, il est possible d'y entrevoir un réel potentiel de développement communautaire.

Au moment où le Québec est à la recherche de solutions adéquates pour relever les défis du vieillissement de sa population, les travailleurs sociaux et les organisateurs communautaires sont particulièrement bien placés pour contribuer à l'implantation et à la gestion de ressources d'habitation destinées aux aînés accessibles financièrement et aux structures démocratiques permettant l'implication des aînés. Pour les travailleurs sociaux, cette implication inclut l'évaluation continue des besoins des aînés, tant à l'échelle locale que régionale, et l'évaluation des services offerts par les ressources d'habitation. Pour leur part, les organisateurs communautaires sont bien placés pour contribuer au développement de structures de gouvernance démocratiques et participatives au sein des organisations qui offrent des services aux aînés et à l'établissement de relations de concertation et de partenariat entre les divers acteurs.

Enfin, dans le contexte actuel du marché de ce type d'habitation, la tendance à la marchandisation de la vulnérabilité est fort préoccupante et doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des intervenants des réseaux publics, privés et communautaires. En ce sens, il nous apparaît donc essentiel que les travailleurs sociaux et les organisateurs communautaires développent une compréhension claire des enjeux associés au marché de l'habitation destinée aux aînés et tiennent un rôle actif dans la défense des droits des aînés, notamment en perte d'autonomie ou à faible revenu. Ils peuvent vraiment contribuer à l'implantation et à la gestion de ressources d'habitation qui favorisent la participation des résidents et le développement des communautés où les aînés ont décidé de vieillir. Sans cette nouvelle démarche, il sera difficile de relever adéquatement les défis liés au vieillissement de notre population.

Descripteurs :

Municipalité régionale de comté (MRC) du Témiscamingue (Québec, Province) // Personnes âgées - Logement // Développement communautaire - Québec (Province) // Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue (TCPÀT) // Partenariat

Seniors's housing // Community development - Quebec (Province) // Partnership

Notes

1 http://www.vadaquebec.ca.

2 Les huit domaines du projet VADA-QC sont le transport, l'habitat, la participation sociale, le respect et l'inclusion sociale, la participation citoyenne et l'emploi, la communication et l'information, le soutien communautaire et les services de santé et, enfin, les espaces extérieurs et les bâtiments.

3 Les *Projets novateurs* sont des ressources collectives d'habitation avec des places d'hébergement financées par le MSSS dans le cadre du programme de subventions *Pour un nouveau partenariat au service des aînés – Projets novateurs* et visent le maintien le plus longtemps possible de la personne dans son milieu de vie (Gouvernement du Québec, 2007).

4 Le programme *Accès-Logis* de la SHQ permet la création de logements sociaux et communautaires. Il s'adresse aux offices d'habitation, aux coopératives, aux organismes ou aux sociétés acheteuses sans but lucratif qui souhaitent réaliser un projet d'habitation sociale dans leur milieu. Il inclut un volet particulier pour personnes âgées en légère perte d'autonomie (SHQ, 2012, 2003).

Références

Bigonnesse, C. (2012). *Les enjeux de l'habitation destinée aux aînés au Québec : la notion du chez-soi au cœur d'un processus de développement des communautés.* Université de Sherbrooke, Sherbrooke.

Bigonnesse, C., Garon, S., Beaulieu, M., et Veil, A. (2011). L'émergence de nouvelles formules d'habitation : mise en perspective des enjeux associés aux besoins des aînés, *Économie et Solidarités*, 41 (1-2), 88–103.

Bouchard, M. J., Frohn, W., et Morin, R. (2010). Le logement communautaire au Québec : apports et limites d'une innovation sociale, *Lien social et Politiques*, 63, 93–103.

Bourque, D. (2009). *Concertation et partenariat – Entre levier et piège du développement des communautés.* Québec : Presses de l'Universite du Quebec.

Cannuscio, C., Block, J., & Kawashi, I. (2003). Social capital and successful aging: The role of senior housing, *Annals of Internal Medicine*, 139 (5), 395-400.

Charpentier, M., Malavoy, M., et Vaillancourt, Y. (2005). Milieux de vie et population vulnérable, *Cahiers du LAREPPS*, 05-07, 1-34.

Conseil des aînés. (2007). *État de situation sur les milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie.* Québec : Gouvernement du Québec.

Dansereau, F., et Baril, G. (2006). *La participation des aînés à la conception et à la gestion des projets résidentiels au Québec.* Québec : Société d'habitation du Québec.

Ducharme, M.-N. (2006). Les habitations à loyer modique publiques destinées aux aînes et aînées – Portrait sectoriel, *Cahiers du LAREPPS*, 06-05, 1-89.

Ducharme, M.-N., et Dumais, L. (2008). Les OSBL d'habitation au Québec – L'offre et les besoins en soutien communautaire, *Cahiers du LAREPPS*, 08-06, 1-123.

Gouvernement du Québec (2007). *La réalité des aînés québécois* (3e Éd.). Québec : Les Publications du Québec.

Gouvernement du Québec (2011a). *Projet de loi 16 — Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences privées pour aînés.* Québec : Assemblée nationale du Québec.

Gouvernement du Québec (2011b). *Certification des résidences privées pour aînés – La ministre Dominique Vien se réjouit de l'adoption du projet de loi 16.* En ligne, http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Novembre2011/30/c2611.html. Consulté le 11 janvier 2013.

Institut de la statistique du Québec (2004). *Nouvelles perspectives de la population du Québec, 2001-2051.* Sainte-Foy : Gouvernement du Québec.

Institut de la statistique du Québec (2012). *Le Québec chiffres en main.* Québec : Gouvernement du Québec.

Morin, P., Aubry, F., et Vaillancourt, Y. (2007). *Les pratiques d'action communautaire en milieu HLM – Inventaire analytique.* Québec : Société d'habitation du Québec.

Organisation mondiale de la santé (2007). *Guide mondial des villes-amies des aînés.* Genève : Éditions de l'OMS.

Paillé, P., et Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales.* Paris : Armand Colin.

Reed, J., Cook, G., Bolter, V., & Douglas, B. (2006). *Older people "getting things done": Involvement in policy and planning initiatives.* York: Joseph Rowntree Foundation.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2005). *Le point en recherche – Série sur le logement selon les données du recensement de 2001 : Numéro 9 – Révisé. Conditions de logement des aînés au Canada,* No 05-006, 1-18.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2006). *Le point en recherche : série sur le logement selon les données du recensement de 2001 : Numéro 10 – Vieillissement, mobilité résidentielle et choix de logement,* No 06-001, 1-16.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2008). *Le point en recherche – Effets du vieillissement de la population canadienne sur le logement et les collectivités,* No 08-003, 1-16.

Société d'habitation du Québec (2003). *Programme AccèsLogis Québec – Information générale.* Québec : Gouvernement du Québec.

Société d'habitation du Québec (2012). *Programmes – AccèsLogis Québec.* En ligne, http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes.html. Consulté le 12 avril 2012.

Vaillancourt, Y., et Charpentier, M. (2005). *Les passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social et d'hébergement pour les personnes âgées.* Montréal : Université du Québec à Montréal.

Weeks, L. E., Pottie, S., Cruttenden, K., et Shiner, D. V. (2007). *Logement des personnes âgées dans les provinces de l'Atlantique : rencontres de groupes témoins d'aînés distincts et sous-représentés.* Halifax : Atlantic Seniors' Housing Research Alliance.

Weeks, L. E., & LeBlanc, K. (2010). Housing Concerns of Vulnerable Older Canadians, *Canadian Journal on Aging*, 29, 333-347.

Yin, R. K. (2009). *Case Study Research – Design and Methods.* Applied Social Research Methods Series (5), (4e éd.). Thousand Oaks: Sage Publications.

Intervention, la revue de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Numéro 139 (2013.2)

INTERVENTION

DES PRATIQUES ÉVOLUTIVES

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

L'HUMAIN. AVANT TOUT.